

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

04 juin 2021

Numéro de la délibération

21-25

Objet de la Délibération

Modification du Plan de financement
Ingénierie LEADER 2021

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS, et Monsieur Max SOULIER.

Suppléant : Monsieur Gilles DONADA

Vu la délibération du 15-10 du 16 septembre 2015 portant sur la désignation du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du GAL ;

Considérant que pour l'année 2021, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes missionne 2,1 équivalents temps plein pour l'animation et la gestion du Programme LEADER ;

Considérant que les frais d'animation et de gestion du Programme LEADER sont finançables par l'Europe, la Région Occitanie et le Département du Gard ;

Vu la délibération 21-15 du 08 avril 2021 du PETR approuvant le plan de financement de l'action et prévoyant une subvention du Département du Gard à hauteur de 10 000 € sur une assiette de 100 678,52 € ;

Vu la délibération du 22 avril 2021 du Département du Gard attribuant une subvention de 10 000 € sur une assiette plus importante que celle retenue au LEADER (soit 109 044 €) ;

Il convient de proratiser la part de financement du Département du Gard et de valider le plan de financement suivant pour l'ingénierie LEADER :

Dépenses (TTC)		Ressources		
Ingénierie, frais de personnel	86 772,97 €	LEADER	80 542,81 €	80%
Frais de mission, coûts indirects	13 015,95 €	Département du Gard	9 232,83 €	9%
Communication	889,60 €	Région Occitanie	10 067,85 €	10%
		Autofinancement	835,03 €	1%
Total projet	100 678,52 €	Total projet	100 678,52 €	

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
11 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation

04 juin 2021

Numéro de la délibération

21-25

Objet de la Délibération

Modification du Plan de financement
Ingénierie LEADER 2021

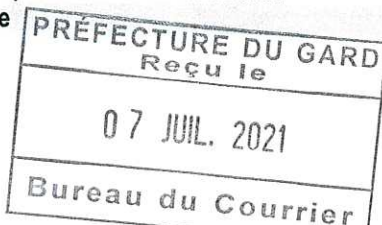
Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le



Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel et solliciter les subventions liées à l'animation et à la gestion du Programme LEADER ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération et à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLA

